Leader européen en solutions d'emballage alimentaire

Ornans, le 24 octobre 2019

GROUPE GUILLIN : RESULTATS SEMESTRIELS 2019

En millions d'euros	30/06/2019	30/06/2018	Variation 2019 / 2018
Produit des Activités Ordinaires (PAO)	329,4	304,8	8,1%
Résultat opérationnel	29,7	29,4	0,9%
Résultat net	20,1	20,2	-0,3%
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	35,9	32,8	9,3%
Endettement net	83,4	50,8	
Gearing (ratio endettement / capitaux propres)	0,23	0,15	

Ces comptes non audités ont été arrêtés par le conseil d'administration du 21 octobre 2019.

Le Produit des Activités Ordinaires (PAO) s'élève à 329,4 M€ en augmentation de 8,1 % par rapport au 1er semestre 2018 (+8,0 % à taux de change constant et +2,4% hors acquisitions des sociétés Thiolat et Flight Plastics). Le PAO du secteur « emballage » progresse de 7,6 %. Le PAO du secteur « matériel » est en forte progression de 18,3 % par rapport au 1er semestre 2018, notamment grâce aux ventes réalisées à l'export. Durant le 1er semestre 2019, le prix moyen des différentes matières premières a connu une légère baisse. Le prix du PET vierge n'a que très faiblement baissé quand, en parallèle, le prix du PET recyclé a très fortement augmenté compte tenu d'une demande du marché largement supérieure à l'offre.

Le Résultat Opérationnel s'élève à 29,7 M€ en hausse de 0,9 % par rapport au 1er semestre 2018, malgré une augmentation de 2,7 M€ de la charge d'amortissement, lié notamment à la politique volontariste d'investissement du Groupe ces dernières années. **Le Résultat Net** s'établit à 20,1 M€, équivalent au premier semestre 2018 (-0,3 %). **La capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt** s'élève à 35,9 M€ et représente 10,9 % du PAO. **L'endettement net** s'établit à 83,4 M€ ; les investissements du Groupe s'élèvent à 17,4 M€ au 1er semestre 2019 hors acquisition. Le gearing passe de 0,15 au 30 juin 2018 à 0,23 au 30 juin 2019 à la suite du financement des dernières acquisitions réalisées.

Au niveau européen, la directive 2019/904 du Parlement Européen et du Conseil relative à la réduction de l'incidence de certains plastiques sur l'environnement a été publiée le 12 juin 2019 avec une date d'entrée en vigueur prévue au 3 juillet 2021. Les produits du Groupe sont concernés plutôt par des mesures de réduction et non d'interdiction.

Au niveau français, la loi EGALIM du 30 octobre 2018 met fin à la mise à disposition de certains objets en plastique jetables à compter du 1er janvier 2020, et un décret en cours d'adoption en repousse, pour les plateaux repas, pots à glace, saladiers et boîtes, la date d'application au 3 juillet 2021. Cette loi va à l'encontre de la feuille de route pour l'économie circulaire développée par le gouvernement et surtranspose de manière majeure la directive 2019/904 en interdisant des produits soumis à un objectif de réduction (et non d'interdiction) dans la directive.
Aussi, dans le cadre du projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et relatif à l'économie circulaire, un amendement visant à supprimer du texte initial l'interdiction des plateaux repas, pots à glace, saladiers et boîtes a été adopté par le Sénat à une très large majorité et sera soumis très prochainement au vote de l'Assemblée Nationale.

Dans un contexte politique et médiatique confus autour des matières plastiques le Groupe va continuer à accompagner concrètement les mutations du marché en offrant des solutions adaptées aux besoins de ses clients en faisant comme il l'a toujours fait, le choix de matériaux 100% recyclable et en assurant une sécurité alimentaire maximale. Par ailleurs, le Groupe reste vigilant au contexte du Brexit, maintenant annoncé pour le 31 octobre 2019. Un plan d'actions a été défini pour se prémunir au maximum des risques liés à cette décision politique.